

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 MARS 2013

L'an deux mil treize, le 15 mars 2013 à 20 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mme LEBRETON Marie, Mr GRENAT Claude, Mme NONY Annie, Mr TOURRET Noël, Mr LONCHAMBON Jean, Mr DESAUNOIS Laurent, Mme ALVES Pierrette, Mr LASCIOUVE Jean-Claude, Mr MOURLON Gérard, Mr BERAUD Christophe, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme BARBECOT Annie.

Absents excuses : Mr LOUREIRO Joao Miguel

Mr GOUYON Gilles a été élu secrétaire.

SDIS 63

Monsieur le Maire informe que le SDIS63 doit prendre les dispositions nécessaires pour se rendre pleinement propriétaire des biens qu'il a financés et ceux où il a investi de façon importante (pour le cas de Saint-Priest, 137 400 € pour l'extension de la caserne et 14 402,12 € pour les travaux d'entretien). Il souhaiterait que le bâtiment et son terrain lui revienne en pleine propriété pour l'euro symbolique. Cette disposition ne change en rien la nature des travaux envisagés et l'affectation du bâtiment, elle permet seulement au SDIS63 de rendre plus relationnelle la gestion de son actif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de céder pour l'euro symbolique la caserne et son terrain au SDIS63.

RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie propose une autorisation permanente de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur. Cette autorisation permet le traitement plus rapide du recouvrement forcé (par exemple à la CAF pour les cantines). En cas de situation particulière signalée, le maire peut à tout moment reprendre sa délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser de façon permanente de poursuivre par voie d'opposition à tiers détenteur.

DOSSIER RICARD-L'HOTELLIER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr et Mme RICARD qui signalent qu'un véhicule se gare sur le chemin face aux portes de leur grange ce qui rend l'accès impossible. Ils demandent la mise en place d'un arrêté les autorisant à disposer les panneaux requis à savoir stationnement interdit.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas installer de panneau de stationnement interdit et d'informer par courrier Mr et Mme RICARD ainsi que le voisin de la décision prise.

REMBOURSEMENT PRET FONDS FORET NATIONAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune avait souscrit en 1971 un prêt du fonds forestier national sous forme de travaux exécutés par l'Etat sur une section à

Villemaine. Aujourd'hui, il reste 742,43 € à payer.

Comme aucune coupe n'est prévue à court terme sur cette parcelle, et afin de stopper le calcul des intérêts supplémentaires, la DDT propose de rembourser ce prêt par anticipation. La commune ne serait plus redevable envers l'Etat lors des prochaines coupes de bois.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme restante à savoir 742,43 € afin de n'être plus redevable envers l'Etat lors des prochaines coupes.

VENTES SECTIONNAUX MONTPIED / GANDICHOUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de solder des demandes d'achats de sectionnaux sur les sections de Montpied et Gandichoux qui durent depuis 10 ans pour certaines, des réunions seront organisées avec les électeurs des sections concernées pour remettre à jour leurs souhaits et ensuite faire le nécessaire pour conclure ces ventes. La première rencontre aura lieu le samedi 23 mars à 10 heures avec les électeurs de Montpied.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'envoyer un courrier aux différents acquéreurs potentiels qui s'étaient manifestés pour savoir si leurs souhaits d'acquisition sont toujours les mêmes.

ONF

Forêt de Courtine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coupe de bois est prévue en 2013 sur la forêt de Courtine.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'interroger les ayant-droits de Courtine afin de valider ou non cette vente.

Forêt du Cluzel :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009 nous avons pris une délibération pour refuser le programme « Travaux d'abattage et de débardage d'arbres secs le long de la RD 62 pour un montant de 6 600 € HT. Nous devons tous les ans réapprouver notre décision ou pas.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que Laurent Desauvois et Gilles Gouyon iront voir sur place avec Patrick Sauvol pour faire un bilan.

Forêt de Villemaine : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dossier de replantation de la forêt, des travaux de dégagements sont à faire pour un montant de 930.00 € HT.

A cause des conditions météorologiques (beaucoup de plans sont morts), il faut replanter des feuillus soit environ 100 plans pour un montant de 1 030.00 € HT.

Forêt du Vernadel : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dossier de replantation de la forêt, des travaux de dégagements sont à faire pour un montant de 1 900.00 € HT.

A cause des conditions météorologiques (beaucoup de plans sont morts), il faut replanter des Douglas soit environ 400 plans et des Mélèzes soit environ 800 plans pour un montant de 2 530.00 € HT.

Forêt du Courtine : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dossier de replantation de la forêt des travaux de dégagements sont à faire pour un montant de 4 000.00 € HT.

A cause des conditions météorologiques (beaucoup de plans sont morts), il faut replanter des Douglas soit environ 1000 plans et des Erables soit environ 1000 plans pour un montant de 5 540.00 € HT.

Soit un total de 15 930.00 € HT pour les 3 forêts Villemaine, Vernadel, Courtine. Nous pouvons choisir les travaux que nous souhaitons faire, les dégagements ou les replantations ou bien les 2. Si nous souhaitons replanter il faut que l'accord soit donné avant la fin du mois de Mars aux services de l'ONF pour qu'ils puissent commander les plants.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de refuser ces 3 programmes de travaux de dégagements et replantation des forêts, souhaite voir avec les représentants de l'ONF s'il n'y a aucune garantie suite à la plantation.

EXONERATION TAXE FONCIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite par Mr et Mme DRIEUX pour l'exonération de la taxe foncière sur leurs chambres d'hôtes.

Après entretien avec les services des impôts, la commune peut prendre une délibération pour exonérer (part communale) de la taxe foncière les propriétés bâties suivantes (on peut choisir) :

- *Les chambres d'hôtes*
- *Les gîtes*
- *Les meublés touristiques*

Cette délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2013 pour une exonération en 2014. Par la suite chaque propriétaire devra envoyer un courrier aux services des impôts pour demander cette exonération, celle-ci portera que sur la partie déclarée par le propriétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recenser toutes les demeures pouvant bénéficier de cette exonération afin de connaître le manque à gagner pour la commune avant de prendre une décision.

EMPLOIS ETE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 demandes ont été faite pour un emploi cet été à savoir :

- DUBUISSON Léa
- BRAS Rodrigue
- LAMADON Anaïs

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir 3 personnes soit : DUBUISSON Léa, BRAS Rodrigue, LAMADON Anaïs, et accepte la création d'un poste d'adjoint technique à durée déterminé pour la période du 25 juin au 31 août 2013. Les modalités pour le recrutement en 2014 seront les mêmes que cette année : avoir 16 ans révolus.

MAIRIE SAINT-GERVAIS D'Auvergne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie de Saint-Gervais d'Auvergne demande une participation financière aux frais des écoles. Deux enfants de notre commune vont à l'école à St Gervais :

COOMANS Chloé

MOLINA Hugo

La mairie nous demande une participation de 275 € / enfant soit 550 € pour l'année scolaire.

Considérant que le maintien d'une école dans une commune est un plus pour celle-ci, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas participer aux frais d'écoles des enfants scolarisés à Saint-Gervais d'Auvergne comme Saint-Priest ne demande aucune participation pour les enfants d'autres communes scolarisés à Saint-Priest.

NOUVEAU CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le contrat du photocopieur actuel se terminait le 28 février 2013. Après plusieurs consultations Monsieur le Maire propose à l'assemblée la location d'un nouveau photocopieur de marque TOSHIBA pour un montant trimestriel de cent vingt neuf euros H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location et tous les documents relatifs à ce dossier.

REFORMES DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que suite au passage de la réforme des rythmes scolaires en 2013, nous devons trouver des activités et des intervenants pour les heures de péri-scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose différentes activités :

Musique,

Danse (moderne et folklorique)

Théâtre

Dessin

Piscine

Sport

Lecture de contes

Pompier

Photos

Poterie

Informatique

Cuisine diététique

Education eau environnement

Jeux de société

Connaissance du territoire

Tri des déchets

Jardinage

Instruction civique

Bibliothèque...

REPAS COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que comme chaque année, un repas est offert aux personnes de 65 ans et plus. Nous devons vérifier et/ou modifier cette liste pour le repas qui aura lieu le dimanche 12 mai.

LOGEMENT POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire de la poste Mickaël WINTERSTEIN a laissé le logement fin février et celui-ci est donc à nouveau libre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de faire passer une annonce sur le bon coin pour trouver un nouveau locataire.

AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement foncier et concernant l'avant-projet de la voirie communale, le géomètre Laurent CARRIER nous a fait parvenir les plans avec les chemins que nous souhaitons élargir et ceux pour lesquels seront établis des modifications parcellaires cadastrales. Nous devons valider les plans si nous sommes d'accord.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord avec les plans, et décide de les valider.

INFOS/REUNIONS

- *Service Public en Combrailles : Réunion le 16 mars à 10 h Centre Culturel de St Gervais d'Auvergne.*
- *Opération « Plus d'arbres, plus de vie ! » : L'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, lance un appel à projets en proposant 30 000 plants d'arbres offerts par le Syndicat National des Pépiniéristes Français.*
- *Conseil Général : invitation pour 2 personnes au match ASM / AGEN le 30 mars à 18H30.*
- *Conseil Général : invitation à une réunion d'animation dans le cadre de l'outil Agriloca63 le 5 avril à 14H à la salle polyvalente de Manzat.*
- *Sacs nouveaux arrivants : certains non pas été distribués.*
- *Conseil Régional : Débat National sur la transition énergétique le 9 avril à 9H30 à la grande halle.*

QUESTIONS DIVERSES

- *Dossier désherbant : A réfléchir*
- *Dalle de la Poste : à changer ou améliorer*
- *Boulangerie : Relancer l'idée d'un aménagement ou d'une construction.*